

Délibération n°8 du 14 décembre 2022
Sortie de l'inventaire comptable des immobilisations

- VU le Code de l'Education, notamment ses articles L 822-1 à L 822-5.
- VU le Décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 modifié relatif aux missions et à l'organisation des Œuvres Universitaires.
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.
- VU l'instruction BOFIP-GCP-20-0010 du 14 décembre 2020 portant instruction comptable commune des organismes dépendant de l'Etat.
- VU la circulaire DF-2B2O-21-3231 du 3 août 2021 relative à la gestion budgétaire et comptable publique des organismes et opérateurs de l'Etat pour 2022.

La circulaire GBCP du 26 juillet 2022 place les actions en faveur de la qualité comptable des organismes sur un plan prioritaire. Dans cet esprit, le CROUS Lorraine a mené depuis 2019 plusieurs actions de fiabilisation de son inventaire et de rénovation de ses conditions d'inscription en immobilisations.

Le Conseil d'Administration délibère en faveur d'une sortie de l'inventaire comptable, d'une inscription supplémentaire d'une valeur brute de 68 706.20 € et d'une valeur nette des amortissements de 0.00€, conformément au tableau ci-dessous. Cette sortie d'inventaire a pour objet de tenir compte de la cession du food-truck DW-436-HB, laquelle cession a été dûment autorisé en sa séance du 15 novembre 2022.

SORTIE BIENS CA 14-12-2022

	Date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition	Type de Sortie	Date de cession	Commentaire
Article : 21827						
2015-015 + 325	01/09/2015	VEHICULE RESTAURATION DW-436-HB	68 706,20	VENTE	14/12/2022	CESSION CROUS DE REIMS LE 15 NOVEMBRE 2022
			68 706,20			

NOMBRE DE VOIX : 20

- POUR : 20

- CONTRE :

- ABSTENTION :

Fait à Nancy, le 14 décembre 2022

La Rectrice déléguée
Pour l'ESRI Grand Est

Véronique PERDEREAU

